

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 7682
N/REF : 6/04/2025 0H40 C:002560 I:11573
V/REF : CTTW.1096080

SDC '7 Rue Joséphin Soulyary'
C/O LES REGIES DE L'OPERA
50/54, COURS LAFAYETTE
CS 53421
69421 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 1096
IMMEUBLE : LE 7 RUE J.SOULARY
7 RUE JOSEPHIN SOULARY
69004 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°7
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme I. ROCHEDIX

CURAGE ET NETTOYAGE DE 40 METRE(S) DE RESEAU INTERIEUR EAUX USEES -
EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES, 6 TABOURETS, 1 GRILLE EAUX PLUVIALES

1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2024

Prix de base du contrat : 239,75

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2010 Valeur : 99,9
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau Int.EU/EV/EP	1/AN	322,94	322,94



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040030

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	322,94
T.V.A. a 10,00%	32,29
TOTAL T.T.C.En EURO	355,23

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.